

## LES RDV DE LA FNADE

- 18 mars : Bureau de la FNADE
- 19 mars : Collège stockage
- 19 mars : Entretien / taxe mâchefers
- 20 mars : Collège valorisation biologique
- 20 mars : Collège déchet dangereux
- 24 mars : Réunion de l'UPDS
- 26 mars : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du SNAD
- 26 mars : GT compost 3 %
- 27 mars : GT ADR
- 1<sup>er</sup> avril : GT K1
- 1<sup>er</sup> avril : Réunion de l'UPDS
- 3 avril : Réunion Valorisation Garantie des Opérateurs
- 4 avril : FNADE Sud Ouest
- 8 avril : Réunion de l'UPDS
- 9 avril : Collège collecte et services aux collectivités
- 10 avril : Conseil d'administration et assemblée générale annuelle de la FAMAD
- 11 avril : FNADE Ouest
- 15 avril : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du SNAD
- 16 avril : FNADE Nord Picardie
- 15 avril : Réunion Club Retour à la Terre
- **12 juin : Congrès de la FNADE au Jardin d'Acclimation à Paris**
- 8 au 11 septembre : Congrès ISWA à Sao Paulo (Brésil)

## SOMMAIRE

- Les RDV de la FNADE p. 1
- Le fait marquant p. 1-2
- Zoom sur p. 2
- Les syndicats p. 3-4
- Les collèges p. 5-6
- Les commissions p. 7
- Les groupes de travail p. 8
- Les régions p. 9
- Les législations françaises et européennes p. 9-10
- Les liens et documents utiles p. 11
- Les dernières publications p. 11
- Les informations pratiques p. 11
- Les nouvelles de l'équipe p. 11
- Glossaire p. 12

## LE FAIT MARQUANT

### CONGRES DE LA FNADE

- La FNADE tiendra son congrès annuel le jeudi 12 juin 2014 à Paris, au Jardin d'Acclimation.

Lors de la matinée, les adhérents se réuniront pour l'assemblée générale du SNAD puis pour celle de la FNADE. Suivront ensuite trois focus afin de faire le point sur l'actualité de la filière déchets :

- Enjeux du projet FNADE pour transformer l'industrie française du recyclage et de la valorisation,
- Réglementation et fiscalité en France : évolutions et actualités réglementaires,
- Politiques publiques européennes : quel impact pour la France ?

(Suite page 2)

FNADE Actualités  
également disponible sur le site [www.fnade.com](http://www.fnade.com)  
rubrique Fnae Actualités

L'après-midi sera consacré au colloque afin de partager avec différents acteurs du monde des déchets – entreprises, élus, services de l'état, experts - les enjeux et visions liés à l'industrie du recyclage et de la valorisation.

☐ Trois temps forts se succéderont pendant cet après-midi d'échanges, sur le thème de :

### « L'écologie industrielle à l'épreuve des territoires »

- Une présentation de notre projet FNADE, projet industriel de production de matières et d'énergie qui s'inscrit, en partie, dans le plan industriel national « Recyclage et matériaux verts »,
- Une tribune donnée à un élu afin d'exposer sa vision et de montrer la mise en œuvre concrète dans un territoire de l'écologie industrielle,
- Une dernière partie permettra ensuite de débattre ensemble autour des enjeux des boucles courtes - tissu industriel et emploi notamment.

Nous vous espérons nombreux pour cette journée et nous souhaitons que ce moment convivial de partage constitue une réelle contribution à la vision de nos métiers, et participe activement à la réflexion stratégique.

## ZOOM SUR

### LE PLAN INDUSTRIEL « RECYCLAGE ET MATÉRIAUX VERT »

#### ○ LE PLAN INDUSTRIEL

Le Ministère du Redressement Productif (MRP) a lancé le 12 septembre dernier les 34 plans industriels qui s'inscrivent dans le plan de reconquête de la politique industrielle de la France.

Les plans industriels associent l'ensemble des ministères qui peuvent être concernés (MRP, Agriculture, Ecologie,...). Ils sont pour la plupart pilotés par des chefs d'entreprise.

Le plan industriel « Recyclage et matériaux verts » intègre le plan FNADE, soutenu par Michel Valache, à côté des thématiques du recyclage des plastiques, du recyclage des cartes magnétiques et du recyclage des fibres de polyester et de carbone.

Le plan FNADE constitue un plan industriel ambitieux et pragmatique et un engagement fort des industriels visant la transformation de l'industrie du déchet vers l'industrie du recyclage et de la valorisation. Elle permet le développement économique des territoires par la mise à disposition de matières premières secondaires et d'énergie compétitives pour les entreprises consommatrices.

Dans ce cadre, la FNADE a lancé un appel à projet auprès de ses adhérents pour faire émerger des projets concrets sur des centres de tri de DAE et encombrants, des unités de préparation de CSR, des centres de déconditionnement de produits alimentaires et des usines dédiées pour la production d'électricité.

Dix sociétés adhérentes de la FNADE ont répondu, 42 projets proposés, représentent 480 millions d'euros d'investissements et 700 emplois : 13 centres de tri pour matières premières secondaires (MPS), 16 centres de tri pour matières premières secondaires (MPS), et combustibles solides de récupération (CSR), 6 unités de déconditionnement de biodéchets de gros producteurs, 8 unités de compostage ou de méthanisation et 4 unités thermiques dédiées pour traiter des combustibles solides de récupération (CSR).

Parmi ces 42 projets, une dizaine pourra être proposée au MRP afin d'obtenir un soutien financier.

# LES SYNDICATS



## ○ ACTUALITE DU SNAD :

- Philippe DUFOURT est élu Président du SNAD. Il succède à Jean-Luc LE BLEVEC.
- Thomas GUILLOU est élu Vice-président du SNAD et Président de la Commission Sociale.

## ○ ACTUALITE CONVENTIONNELLE :

### • **Entrée en vigueur de l'accord relatif à l'élargissement du champ d'application de la convention collective**

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 de l'avenant n° 46 du 10 juillet 2013 relatif à l'élargissement du champ d'application territorial de la convention collective nationale des activités du déchet aux entreprises de Guadeloupe, Martinique et Guyane.

### • **Entrée en vigueur de l'accord relatif à la répartition de la contribution au Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP)**

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 de l'avenant n° 48 du 25 novembre 2013 qui prévoit que la contribution au FPSPP s'imputera à hauteur de 50 % sur les sommes collectées au titre du plan de formation et 50 % sur les sommes collectées au titre de la professionnalisation.

### • **Entrée en vigueur de l'accord relatif aux salaires minima conventionnels**

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 de l'avenant n° 49 du 25 novembre 2013 relatif aux salaires minima conventionnels qui fixe :

- la valeur du point à 14,74 €,
- l'indemnité de salissure à 35,78 €.

Les différentes indemnités conventionnelles sont ainsi portées à :

- 8,844 € pour l'indemnité de panier de nuit,
- 4,5694 € pour l'indemnité de panier de jour dite de casse-croûte.

### • **Accord relatif à la FIMO/FCO**

L'avenant n° 45 du 10 juillet 2013 relatif à la FIMO et la FCO est actuellement en cours d'extension. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> jour du mois civil suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

## ○ TRAVAUX EN COURS :

### • **Classifications professionnelles**

Réunion du groupe de travail paritaire dédié aux classifications professionnelles pour déterminer le calendrier des travaux.

### • **Couverture complémentaire santé et prévoyance**

Réunion de la commission paritaire dès la parution du décret fixant le « panier minimal de garanties » inscrit à l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.

**Président : Philippe Dufourt - Contact : Geneviève Bondet**



## ○ CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JANVIER :

- Décision du Conseil de proposer à la prochaine Assemblée Générale une politique de communication plus dynamique s'inscrivant dans la durée. Objectif : promouvoir le syndicat et valoriser le label FAMAD des adhérents fabricants, auprès de ses clientèles notamment des collectivités locales. Le syndicat pourra ainsi valoriser ses réserves financières supra-statutaires,
- Décision d'affecter une partie des ressources pour faire de l'information et du soutien juridique aux adhérents. Les besoins prioritaires identifiés, d'une part les recours contre les consultations prévoyant des pénalités disproportionnées avec l'économie du marché, et d'autre part, les abus en matière de délais de règlement après livraison aux opérateurs publics ou privés,
- Echanges sur les incertitudes début 2014 relatives aux délais de réception des châssis de Poids Lourds de la nouvelle génération de motorisation Euro VI. Dans ce contexte, sensibilisation des adhérents aux risques excessifs des consultations en lot unique semblant se développer,
- Participation du syndicat au colloque-forum organisé par la DGT fin juin 2014 sur le thème « Santé et Sécurité durables en collecte » : proposition d'intervention axée sur plusieurs points :
  - Confirmer la disponibilité immédiate de matériels apportant des progrès évidents d'ergonomie et le plus souvent réduisant les coûts de collecte ;
  - Expliciter la nécessaire maintenance des matériels et équipements par des opérateurs qualifiés par le fabricant et utilisant des pièces d'origine notamment pour les éléments de sécurité ;
  - Promouvoir la conteneurisation aboutie avec des bacs roulants normalisés, en vue de remplacer vrac, sacs et caissettes, désastreux au plan de l'ergonomie.

- Adhésion de la Société PACKMAT SYSTEM, située à Héricourt (70) qui développe et fabrique des équipements de compaction et de manutention pour benne à déchet.

**Président : Philippe Carpentier - Contact : Dominique Burgess**

## LES SYNDICATS (suite)



### ○ A L'INITIATIVE DU SYPREA, LE CLUB DU RETOUR À LA TERRE A ÉTÉ CRÉÉ EN 2013

Cette organisation vise à **promouvoir l'utilisation raisonnée de fertilisants recyclés** issus du traitement des matières biodégradables.

Elle regroupe des représentants des producteurs de matières biodégradables (collectivités et industriels), des professionnels de la valorisation agricole, des agriculteurs et de la communauté scientifique.

Plus d'une trentaine de députés et de sénateurs de tous horizons politiques ont d'ores et déjà apporté leur soutien.

Si vous pensez que **le retour au sol des matières biodégradables doit être encouragé en tant que composante à part entière du développement durable et de l'économie circulaire** rejoignez le Club en suivant le lien ci-dessous : <http://www.retouralaterre.org/rejoignez-nous/>

Vous pourrez ainsi enrichir nos débats et vous tenir régulièrement informés des actions du Club.

**Contact : Marie Rivet**

## Ensemble, Valorisons l'Organique



Soutenez la filière en adhérant au



Le **CLUB**  
RETOUR A LA TERRE<sup>TM</sup>  
Fertilité. Innovation. Formation.

- soutient les acteurs de la valorisation organique,
- favorise le développement des pratiques liées au retour au sol des déchets biodégradables,
- réunit et représente les producteurs de matières biodégradables (industriels et collectivités), les professionnels de la valorisation, les utilisateurs, la communauté scientifique et les institutionnels.

## REJOIGNEZ-NOUS !

[www.retouralaterre.org](http://www.retouralaterre.org)

Imprimé sur Papier Recyclé - Conception : SYPREA - janvier 2014 - Crédits Photos : Florencia Saracino by Fotolia, Joice Images by Fotolia, Airborne77 by Fotolia, Igor Yanita by Fotolia - Tous droits réservés - Reproduction interdite sans autorisation

# LES COLLEGES

## COLLÈGE COLLECTE & SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES

### ○ RÉUNION DU 8 JANVIER :

- Facturation Incitative : Approbation du projet de publipostage aux collectivités locales exerçant la compétence collecte, de la brochure « Recommandations et Bonnes pratiques... T.I.-TEOM.I. »,
- Discussion sur un projet de diaporama d'information et de vulgarisation en 10 pages, et mise au point de quelques points-clé à maîtriser par les prestataires, relatifs à la mise en œuvre de la T.I. et notamment des nouvelles opportunités apportées par la TEOM.I.,
- Déchèteries : Recommandation aux adhérents de promouvoir la modernisation dans le cadre de la réglementation I.C.P.E. et de l'intégration des nouvelles REP ; le cas échéant, exercer la responsabilité de l'opérateur d'alerter formellement la Collectivité Locale en cas de risque de sécurité pour les installations et pour les personnes présentes sur le site, à commencer par les salariés-opérateurs.

**Présidente : Capucine Gautier - Contact : Dominique Burgess**

## COLLÈGE DECHETS DANGEREUX

- Application d'IED : Nouvelle exigence imposant la réalisation d'un état des lieux de la pollution des sols et des eaux souterraines sous forme d'un rapport (rapport de base) dès lors que le site utilise/produit/rejette des substances dangereuses. Le BRGM a été mandaté pour élaborer un guide sur ce point.
  - Parution du guide en janvier 2014. A noter que des adaptations spécifiques au secteur des déchets paraîtront ultérieurement et seront annexées au présent guide.
- Actualisation en cours des documents FNADE sur les déchets dangereux :
  - Charte de bonnes pratiques FNADE relative à la gestion des déchets dangereux datant de 2004,
  - Plaque FNADE sur les déchets dangereux.

**Président : Nicolas Bequaert - Contact : Adhish Emirtoll**

## COLLÈGE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- Lancement d'une l'étude RECORD sur les mâchefers, comprenant 2 volets :
  - Influence de divers paramètres (process, combustion, refroidissement...) sur la qualité du mâchefer et la teneur en polluants intrinsèques,
  - Prospections sur de nouveaux modes de valorisation des MIOM en Europe.
- Point sur la révision future du BREF « Incinération » :
  - Réactivation du TWG probablement en février 2014 et Kick off meeting en septembre 2014,
  - Poursuite des travaux avec le GT ESWET/CEWEP : dérivation de BAT-AEL, modification des BAT « Energie »...

**Co-Présidents : Hubert de Chefdebien et Patrick Boisseau - Contact : Adhish Emirtoll**

## COLLÈGE STOCKAGE

### ○ MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL ISDND DE 1997 :

- Attente d'un nouveau projet de cet AM ISDND.

Principales modifications envisagées par le MEDDE :

- Prescriptions techniques concernant l'étanchéité des casiers, dont ceux réservés au stockage des sédiments et de l'amiante,
- Hiérarchie de traitement des lixiviats,
- Captage à l'avancement du biogaz,
- Prescriptions relatives à l'exploitation en mode bioréacteur.

**Présidente : Carole Bloquet - Contact : Clotilde Vergnon**

- **GT DEEE :**
  1. **Transposition de la Directive DEEE** : travaux de transposition en cours de finalisation,
  2. **Etude ADEME « gisement DEEE Professionnels »** : poursuite de l'étude visant à quantifier les mises sur le marché,
  3. **Début des travaux de ré-agrement des Eco-Organismes DEEE** :
    - Travaux GT DEEE FNADE sur deux thématiques pour nécessaire prise en compte dans le nouveau cahier des charges :
      - La collecte,
      - Le pillage.
- **GT MOBILIER :**

**Modification des termes des contrats entre Eco-Mobilier et les prestataires** (=changement de mode opératoire après réponse par les opérateurs à l'appel d'offre. Accueil de toutes les collectivités au plus tôt dans la filière mais en demandant un basculement de seulement 20 à 30 % des déchèteries au lieu des 50 % mentionnés jusque-là).

  - Proposition de compensation de la FNADE à cette situation :
    - Un **allongement des contrats** (4 ans),
    - Un **assouplissement des exigences techniques** (ex. : non obligation d'une surface couverte, allègement des audits pendant les 3 prochaines années...).

Eco Mobilier n'a pas encore répondu à la demande de la FNADE.

**Lancement de 2 appels à projets :**

  - Valorisation du Bois,
  - Valorisation des Rembourrés.
- **ETUDE ADEME/BIO-IS** : « *prospective de l'évolution de la collecte et du tri des déchets d'emballages et de papiers dans le service public de gestion des déchets* » :
  - La FNADE souhaite promouvoir un schéma comprenant :
    - un tri primaire sommaire (fibreuse/non fibreuse),
    - puis un tri secondaire en centre de surtri massifié.

**Président : Sébastien Flichy - Contact : Clotilde Vergnon**

- **RÈGLEMENTATION EUROPÉENNE « END-OF-WASTE COMPOSTS DE DÉCHETS BIODÉGRADABLES »** :

Remise par le JRC de son rapport final à la DG Environnement. Dans cette version, les composts de boue et de TMB sont toujours exclus d'une SSD au niveau européen mais conservent la possibilité d'une SSD au niveau national.

  - C'est à la Commission Européenne de décider si elle souhaite maintenant statuer sur le sujet,
  - Les conclusions du rapport pourraient être réutilisées également dans le cadre de la révision du règlement Fertilisant sur la partie « amendement organique ».
- **HOMOLOGATION DE DIGESTATS** :

Publication par ANSES fin décembre des premiers avis favorables concernant l'homologation de digestats issus d'installations de méthanisation agricoles. Ces avis sont cependant accompagnés d'un nombre important de recommandations (attente de preuves sur l'innocuité et l'efficacité des produits). Malgré ses recommandations, le ministère projette d'autoriser la mise sur le marché de ces matières.

  - La FNADE et le SYPREA ont fait part de leurs remarques sur ces projets d'homologation lors de la consultation publique.
- **CCTG - INSTALLATIONS DE TRAITEMENTS BIOLOGIQUES** :

Approbation de la partie réglementaire par le conseil scientifique de l'Observatoire Economique de l'Achat Public. Le fascicule portera le numéro 86 et la partie guide sera disponible sur le site de la FNADE à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014.
- **SORTIE DU STATUT DE DÉCHET – ASSURANCE QUALITÉ** :

Annulation de l'arrêté du 2 août 2012 relatif aux principes du système de gestion de la qualité exigé dans le cadre de la procédure de sortie du statut de déchet.

  - Rédaction d'un arrêté « plus ouvert » permettant d'avoir recours à des systèmes d'assurance qualité équivalents à celui de l'ISO 9001.

**Co-Présidents : Muriel Morcet et Christian Durand - Contact : Marie Rivet**

# LES COMMISSIONS

## COMMISSION AFFAIRES EUROPÉENNES

- Quelque retard sur le principal chantier législatif 2014. Présentation d'ici fin mai par la Commission d'une proposition de révision des objectifs de recyclage de la Directive Cadre Déchets, actuellement à 50 % pour les déchets ménagers (verre, plastique, papier, métal), et d'une modification des objectifs de détournement du stockage, notamment pour les déchets biodégradables et sans doute pour d'autres flux. Enfin, la Directive Déchets d'emballage, qui contient elle aussi des objectifs de recyclage, devrait être elle aussi révisée. L'étude d'impact des différents scénarii législatifs n'étant toujours pas publiée, il se pourrait que l'adoption des propositions de textes révisés soit quelque peu retardée.
- Poursuite du processus de discussions lancé à Séville à l'automne dernier sur le dossier du BREF Traitement des déchets (élaboration de documents techniques de référence, à portée juridique obligatoire, qui fixent les niveaux de performance en matière d'émissions, d'utilisation de ressources naturelles et autres impacts environnementaux, en vue de l'élaboration de « questionnaires » de performance et de la sélection des installations appelées à y répondre). Forte implication des experts de la FNADE, soit directement avec le MEDDE, soit au sein de la FEAD.
- Enfin, information importante : arrêt, au moins momentané, de toutes les procédures UE de sortie du statut de déchet. L'échec au parlement Européen de l'adoption du règlement SSD pour le papier a porté un coup d'arrêt aux dossiers en cours (plastiques, et composts, ces derniers étaient d'ores et déjà peu susceptibles d'aboutir à un Règlement européen) ou éventuels (CSR). La Commission va pour le moment évaluer l'impact des Règlements SSD existants (ferrailles, cuivre, verre) d'ici 2015.

**Co-Présidentes : Isabelle Martin et Muriel Olivier**  
**Contacts : Valérie Plainemaison et Florent Eveillé**

## COMMISSION RELATIONS CONTRACTUELLES

- **CONFÉRENCE DE MISE EN ŒUVRE « ECONOMIE CIRCULAIRE » - 16 DÉCEMBRE 2013 :**
    - 4 ateliers thématiques : engagements des industriels ; mobilisation des régions pour des stratégies régionales d'économie circulaire ; stratégie nationale « ressources » ; principe de proximité.
    - Principales actions issues des travaux de cette conférence :
      - Engagements sectoriels par industries (avec par exemple des conventions d'engagements volontaires),
      - Mise en place de stratégies régionales d'économie circulaire : réalisation d'une étude ADEME/ARF,
      - Ouverture d'une réflexion sur la gestion des ressources stratégiques françaises - un GT proposera des pistes pour structurer une stratégie française afin d'être force de proposition dans les débats européens qui s'annoncent pour l'été 2014.
    - Actions reposant majoritairement sur le volontariat.
  - **LOI DE FINANCES 2014 ET LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2013 :**
    - LFR 2013 :**
      - Adaptation de la terminologie française par rapport au droit de l'Union,
      - Principales dispositions : qualification des déchets selon leur dangerosité et non plus leur origine, exonération de TGAP pour la co-incinération de DND ; assujettissement à la TGAP pour les territoires de la Guyane et de Mayotte.
    - LF 2014 :**
      - Extension de la TGAP à 7 nouvelles substances (plomb, zinc, chrome, cuivre, nickel, cadmium, vanadium),
      - Suppression progressive du dispositif de la défiscalisation pour les biocarburants (avantage fiscal entièrement supprimé à partir de 2016).
- Parution des nouveaux taux de TGAP pour 2014 :** [www.douane.gouv.fr/data/file/8773.pdf](http://www.douane.gouv.fr/data/file/8773.pdf)
- **FISCALITÉ DÉCHETS :**
    - Avis diagnostic sur la fiscalité et le financement de l'économie circulaire adopté le 12 novembre 2013 en séance plénière,
    - Objectif de réduction de 50 % de la mise en décharge (issu de la feuille de route du Gouvernement de la Conférence environnementale) toujours inscrit dans cet avis,
    - Pistes de réflexion sur la fiscalité déchets : application de la TGAP aux performances des politiques déchets des CT plutôt qu'aux installations, tarification incitative, impacts des modulations et des exonérations de TGAP et affectation des recettes de la TGAP...,
    - Avis « propositions » sur la fiscalité déchets présentée en séance plénière le 3 avril 2014.

**Président : Denis Rabot - Contact : Aurélie Troubat**

# LES GROUPES DE TRAVAIL

## SECURITE DU COLLÈGE COLLECTE ET LOGISTIQUE

### ○ RÉUNION DU 6 FÉVRIER :

- Discussion sur les conséquences des modalités prévues par la dernière Loi Retraites en faveur des salariés exposés à divers facteurs de pénibilité. Modernisation et amélioration ergonomique des postes de ripeur, conducteur et trieur incontournables pour limiter les budgets dits de réparation,
- Préparation du colloque – forum fin Juin organisé par la DGT sur la prévention Santé-Sécurité au Travail en collecte des déchets ménagers : mise au point des propositions d'intervention du SNAD, axées sur la nécessité de prise en compte par les donneurs d'ordre de la globalité de la problématique ; Retour d'expérience des modes de collecte alternatifs, et en particulier de la collecte au Royaume-Uni effectuée depuis plus de 15 ans sans marchepieds, nécessité de ménager rapidement la transition culturelle tant au niveau des maîtres d'ouvrage / donneurs d'ordre que des salariés (*Il devient en effet évident que tous les acteurs sont au bout des stratégies d'optimisation à système global inchangé (porte à porte à outrance en France)*),
- Suite à plusieurs accidents, discussion sur les risques entraînés par les lève-conteneurs automatiques : Préconisation de s'en tenir au mode semi-automatique compte tenu des risques liés à la présence de personnel dans la zone fonctionnelle de levage/vidage des bacs roulants. (*Il a été clarifié que le mono-ripage est cohérent en sécurité et ergonomie avec l'utilisation de lève-conteneurs à double chaise*).
- Continuation des échanges relatifs à la possible mise en œuvre d'E.P.I. protégeant la tête des équipiers de collecte (port de casque de type vélo), compte tenu des divers risques de chocs,
- Réunion en sous-groupe dédié pour la contribution française à la révision des normes EN 1501.

**Contact : Dominique Burgess**

## DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS

### ○ RÉUNION DU 31 JANVIER :

- Finalisation du projet de fiche de « Recommandations et bonnes pratiques destinée aux producteurs de DASRI et aux exploitants des filières de prétraitement par désinfection ». En particulier, clarification des 2 codes de la nomenclature déchets à utiliser dans les registres pour les déchets prétraités selon leur source interne ou externe aux établissements de santé,
- Finalisation de la note d'information technico-réglementaire sur l'agrément et l'utilisation des suremballages de transport ADR des DASRI (Grands Emballages et Grands Récipients pour Vrac),
- Développement du réseau de points de collecte de la REP de DASRI perforants des Patients en Auto-Traitement, à 15.000 points environ. (*Le budget de l'éco-organisme sera ménagé grâce à l'extension du délai maximum d'entreposage de 1 à 3 mois en cas de quantité de 5 à 15 kilos de seuls DASRI perforants*),
- Décision d'alerter les pouvoirs publics sur les risques de dérives entraînés par ce nouveau délai de 3 mois chez les professionnels diffus de santé : anticipation des opérateurs sur la fréquence des déchets mous dont le potentiel infectieux est bien supérieur, mélangés dans les emballages.

**Contact : Dominique Burgess**

## ADR

- Début des travaux de mise à jour du guide FNADE/FNSA « ADR »,
- Poursuite des discussions avec la mission « Transport des Matières Dangereuses » sur la problématique du classement des terres polluées et aussi des eaux souillées par des hydrocarbures,
- Parution du nouvel arrêté « TMD » le 31 décembre 2013. Quelques modifications : clarifications de règles pour améliorer la qualité des rapports du Conseiller « TMD », obligation pour le chef d'entreprise d'accuser réception du Rapport d'audit...

**Contact : Adhish Emritloll**

## IMPACTS ENVIRONNE- MENTAUX : SOUS-GROUPE DU COLLÈGE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- Parution fin décembre de la version 3 du guide d'application de l'arrêté « incinération » de 2002. Courrier adressé au MEDDE pour souligner les principales modifications dans cette version 3 :
  - précisions dans le chapitre « traitement des données » et logigrammes pour la prise de décisions en annexe,
  - nouveau chapitre sur les bonnes pratiques relatives à la gestion des cartouches de prélèvement en continu des dioxines,
  - nouveau chapitre « interprétation des résultats des rejets dans l'air » permettant de statuer sur la conformité d'une installation à la réglementation en vigueur.

*Ce guide est accessible en téléchargement à partir du site internet de la FNADE, rubrique « guides ».*

**Contact : Adhish Emritloll**

## GT K1 SOUS-GROUPE DU COLLÈGE DECHETS DANGEREUX

- Début de la rédaction d'une charte de bonnes pratiques de la profession sur le conditionnement grand volume d'amiante.

**Contact : Adhish Emritloll**

# LES REGIONS

## FNADE CENTRE

- Nomination de M. David DROUIN, en tant que Président de la Fnade Centre, qui couvre les régions Centre, Limousin et Poitou Charentes.

## FNADE ILE DE FRANCE

- Nomination de M. Didier COURBOILLET, en tant que Président de la Fnade Ile de France, qui couvre la région Ile de France.

## FNADE NORMANDIE

- Nomination de M. Philippe LEBLANC, en tant que Président de la Fnade Normandie, qui couvre les régions Haute et Basse Normandie.

Contact : Vincent Le Blan

# LES LÉGISLATIONS FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

## TEXTES PARUS SECTEUR SOCIAL

- **LOI N° 2013-1278 DU 29 DÉCEMBRE 2013 DE FINANCES POUR 2014 :**  
Suppression de l'indemnité compensatrice forfaitaire et création d'une prime à l'apprentissage  
**Les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014** n'ouvrent plus droit à une indemnité compensatrice forfaitaire. Celle-ci est remplacée par une prime à l'apprentissage au seul profit **des entreprises de moins de 11 salariés**. Tout comme l'indemnité compensatrice forfaitaire, le montant et les modalités de versement de la prime à l'apprentissage sont déterminées par la Région, sans pouvoir être inférieure à 1 000 € par année de formation (article L. 6243-1 du code du travail).  
**A titre transitoire**, les contrats d'apprentissage conclus avant le **1<sup>er</sup> janvier 2014** continuent à ouvrir droit à une prime versée dans les conditions suivantes :  
**Pour les entreprises de 11 salariés et plus :**
  - 1<sup>ère</sup> année de formation : prime en vigueur lors de la conclusion du contrat d'apprentissage,
  - 2<sup>ème</sup> année de formation : **500 €**,
  - 3<sup>ème</sup> année de formation : **200 €**.**Pour les entreprises de moins de 11 salariés :**
  - 1<sup>ère</sup> année de formation : prime en vigueur lors de la conclusion du contrat d'apprentissage,
  - 2<sup>ème</sup> année de formation : **1 000 €**,
  - 3<sup>ème</sup> année de formation : **1 000 €**.Crédit d'impôt  
L'article 36 de la loi de finances pour 2014 limite ce crédit d'impôt à la **première année du cycle de formation**, et aux seuls apprentis préparant des diplômes et titres professionnels ne dépassant pas le **niveau III** (BTS, DUT). Son montant reste porté à 2 200 €, **quel que soit le diplôme préparé**, pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés ou bénéficiant d'un CIVIS (article 244 quater G du code général des impôts).  
**A titre transitoire**, le crédit d'impôt **au titre de l'année 2013** est égal au produit du nombre moyen annuel d'apprentis par le montant suivant :  
**Pour les apprentis préparant un diplôme ou un titre professionnel ne dépassant pas le niveau III :**
  - 1<sup>ère</sup> année de formation : **1 600 €**,
  - 2<sup>ème</sup> année de formation : **800 €**,
  - 3<sup>ème</sup> année de formation : **800 €**.**Pour les apprentis préparant un autre diplôme ou un titre professionnel :**
  - 1<sup>ère</sup> année de formation : **800 €**,
  - 2<sup>ème</sup> année de formation : **800 €**,
  - 3<sup>ème</sup> année de formation : **800 €**.
- **LOI N° 2014-40 DU 20 JANVIER 2014 GARANTISSANT L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES :**  
Fiche de prévention des expositions  
A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 la fiche de prévention que l'employeur est tenu d'établir pour ses salariés exposés à certains risques professionnels, ne sera obligatoire que pour les salariés exposés à ces risques **au-delà de certains seuils** qui seront fixés par décret, appréciés après application des mesures de protection collective et individuelle ;  
Compte personnel de prévention de la pénibilité (CPPP)  
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les salariés précités bénéficient d'un **compte personnel de prévention de la pénibilité**, alimenté par des points attribués en fonction des risques professionnels auxquels ils sont exposés, tels qu'ils figurent dans la fiche de prévention.  
Ce compte permet aux travailleurs de :
  - bénéficier d'une prise en charge pour **suivre une formation donnant accès à un métier moins pénible** ;
  - financer un complément de rémunération dans le cadre d'une **réduction de leur temps de travail** ;
  - financer une majoration d'assurance vieillesse dans le cadre d'un **départ en retraite avant l'âge légal**.
La gestion du compte est assurée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. Les modalités d'attribution des points seront fixées par décret.

# LES LÉGISLATIONS FRANÇAISES ET EUROPÉENNES (suite)

## TEXTES PARUS SECTEUR SOCIAL (suite)

### Cotisations à la charge des employeurs

Un fonds chargé du financement des droits liés au CPPP est institué. Il est notamment financé par :

- **une cotisation patronale** fixée par décret, qui ne pourra pas excéder 0,2 % de la masse salariale ;
- **une cotisation patronale additionnelle** fixée par décret, comprise entre 0,3 % et 0,8 % des rémunérations perçues par les salariés qui donnent lieu à la fiche de prévention des expositions, au cours de leur période d'exposition. Pour ceux d'entre eux qui sont exposés simultanément à plusieurs facteurs de risque professionnel, ce taux est compris entre 0,6 % et 1,6 % des rémunérations perçues au cours de cette période.

Les modalités d'application de cette nouvelle cotisation seront déterminées par décret.

### ○ DÉCRET N° 2013-1305 DU 27 DÉCEMBRE 2013 :

Le décret n° 2013-1305 du 27 décembre 2013 relatif à la base de données économiques et sociales et aux délais de consultation du comité d'entreprise et d'expertise est paru au Journal Officiel du 31 décembre 2013. Il définit les conditions de mise en place et le fonctionnement de la base de données économiques et sociales, et son contenu.

Il fixe également les délais dans lesquels le comité d'entreprise est réputé avoir rendu un avis négatif, ainsi que les délais applicables en cas de désignation d'experts (voir notre note du 31 janvier 2014).

## TEXTES PARUS

- Loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014,
- Loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013,
- Loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et à sécuriser la vie des entreprises,
- Arrêté du 7 janvier 2014 portant nomination du Conseil national des déchets,
- Décret n° 2014-11 du 8 janvier 2014 instituant le conseil de la simplification pour les entreprises,
- Arrêté du 14 janvier 2014 relatif au contenu et aux modalités de la déclaration d'appareils contenant des PCB,
- Décret n° 2014-45 du 20 janvier 2014 portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,
- Décret n° 2014-219 du 24 février 2014 modifiant la colonne B de l'annexe à l'article R. 511-9 du code de l'environnement relative à la taxe générale sur les activités polluantes,
- Arrêté du 5 février 2014 encadrant la constitution de garanties financières par le biais d'un fonds de garantie privé prévue au I de l'article R. 516-2 du code de l'environnement,
- Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du code de l'environnement,
- Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

## LES LIENS ET DOCUMENTS UTILES

- Instruction du gouvernement du 2 août 2013 relative au dispositif de majoration du prix de la prestation de transport routier de marchandises liée à la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises.  
(Voir sur site : [http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/08/cir\\_37346.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/08/cir_37346.pdf))
- Parution des nouveaux taux de TGAP pour 2014 : [www.douane.gouv.fr/data/file/8773.pdf](http://www.douane.gouv.fr/data/file/8773.pdf)



## LES DERNIERES PUBLICATIONS

- Edition par la Fnade d'une brochure « Tarification incitative - Recommandations de mise en oeuvre ».



## LES INFORMATIONS PRATIQUES

- Site Internet [www.fnade.com](http://www.fnade.com)
  - Contactez-nous : [fnade@fnade.com](mailto:fnade@fnade.com)
  - Pensez à nous communiquer vos changements de coordonnées.
- Cette mise à jour de vos données est importante pour que vous soyez informés.*



## LES NOUVELLES DE L'EQUIPE

- Arrivée d'Aurélien TROUBAT qui va assurer le suivi de la veille législative et réglementaire.
- Arrivée de Deborah PADUANO au secrétariat.



## GLOSSAIRE

|       |                                                                                            |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR   | Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route   |
| ADEME | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie                                   |
| AEL   | Associated emission level                                                                  |
| AM    | Arrêté ministériel                                                                         |
| ANSES | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail |
| ARF   | Association des régions de France                                                          |
| BAT   | Best available technique                                                                   |
| BRGM  | Bureau des recherches géologiques et minières                                              |
| CCTG  | Cahier des clauses techniques générales                                                    |
| CIVIS | Contrat d'insertion dans la vie sociale                                                    |
| CPPP  | Compte personnel de prévention de la pénibilité                                            |
| CSR   | Combustibles solides de récupération                                                       |
| CT    | Collectivités territoriales                                                                |
| DASRI | Déchet d'activité de soins à risques infectieux                                            |
| DEEE  | Déchets d'équipements électriques et électroniques                                         |
| DGT   | Direction générale du travail                                                              |
| DND   | Déchets non dangereux                                                                      |
| EPI   | Equipements de protection individuelle                                                     |
| ERS   | Evaluation des risques sanitaires                                                          |
| FCO   | Formation continue obligatoire                                                             |
| FIMO  | Formation initiale minimale obligatoire                                                    |
| FPSP  | Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels                                |
| ICPE  | Installations classées pour l'environnement                                                |
| IED   | Industrial emissions directive                                                             |
| ISDND | Installations de stockage de déchets non dangereux                                         |
| JRC   | Joint research centre                                                                      |
| MEDDE | Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie                          |
| MIOM  | Mâchefer incinération des ordures ménagères                                                |
| MPS   | Matières premières secondaires                                                             |
| REP   | Responsabilité élargie du producteur                                                       |
| SSD   | Sortie de statut déchet                                                                    |
| TEOMI | Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative                                         |
| TGAP  | Taxe générale sur les activités polluantes                                                 |
| TI    | Tarification incitative                                                                    |
| TMD   | Transport de matières dangereuses                                                          |